Dillon
FRC. 9. 10802
Case
FRC
17522

DISCOURS

PRONONCÉ à l'ouverture des États de Languedoc, par Monseigneur l'Archevêque de Narbonne.

1789.

THE NEWBERRY
LIBRARY

1 7 8 9

DISCOURS

Prononcé à l'ouverture des États de Languedoc, par Monseigneur l'Archevêque de Narbonne.

MONSIEUR (1),

De quel objet plus digne de l'intérêt & de l'attention de cette auguste Assemblée, pourrions-nous l'entretenir, que de

(1) M. le Comte de Périgord, Commandant, & premier Commissaire du Roi aux États.

celui qui, d'une extrémité du Royaume à l'autre, agite tous les esprits, remue tous les cœurs, qui fait naître des inquiétudes dans les uns, qui fonde & nourrit les espérances de tous ?

MALHEUR à ceux qui n'envisageroient, qu'avec une froide indifférence, les dispositions généreuses & désintéressées dont est animé notre auguste Monarque.

LES maux de la France ne sont donc point sans remede, puisque l'arbitre de notre bonheur s'est montré sensible à nos justes alarmes.

PLUS touché des droits de sa Nation, que dominé par l'exemple de plusieurs des Rois ses prédécesseurs, il veut resti-

tuer, à l'universalité de ses Sujets, l'avantage précieux dont cette Province a conservé la trace, celui de n'être assujettis qu'aux impôts qu'ils auront consentis. Il les invite à ne former qu'une seule & paisible famille : il aime à s'en dire le Chef, & il ajoute par-là, à tous les droits du Souverain, ceux du Pere le plus tendre.

Il exhorte ses enfans à devenir eux-mêmes les coopérateurs du bien qu'il veut leur faire, & sur-tout à rendre moins pesant, par une répartition équitable & proportionnellement égale, le fardeau des contributions reconnues nécessaires.

Il veut désormais n'adopter, pour mesure de l'impôt, que celle du besoin qui

l'aura rendue indiſpenſable. Eſt-il un François, quelque rang qu'il occupe dans l'ordre des Citoyens, qui ne doive ſeconder des vues auſſi juſtes & auſſi bienfaiſantes ? Les formes avouées & conſenties ont ſans doute été légitimes ; mais il n'exiſte point, MESSIEURS, de privilége antérieur à celui de la choſe publique ; l'État conſerve une hypotheque indeſtructible ſur toutes les valeurs qu'il protege, & rien n'a jamais pu être ni donné ni acquis au détriment du principe fondamental de toute ſociété, qui a des intérêts communs à pourſuivre, & par conſéquent des charges communes à remplir.

IL eſt vrai que la ſituation des affaires publiques ne nous offre que des réſultats peu conſolans ; que malgré les ſacrifices multipliés auxquels s'eſt courageuſement

livré notre auguſte Monarque (& ce ſont ceux qui ont frappé le plus directement ſur ſa perſonne qui lui ont paru les moins pénibles), malgré les bonifications importantes qui ont rendu plus productives pluſieurs parties de finances, il ſubſiſte encore une différence alarmante entre les recettes & les dépenſes réputées juſqu'à préſent néceſſaires ; mais il n'eſt point d'obſtacle que ne puiſſe ſurmonter l'amour des François pour leur Souverain, leur attachement à la gloire de la Nation.

Qu'il me ſoit permis, Messieurs, de vous répéter ce que je n'ai pu entendre, ſans émotion, proférer par un des Membres (1) reſpectables de la derniere aſſemblée des Notables.

(1) Diſcours de M. le Lieutenant-Civil.

« Nous ne dirons point au Roi, que » les ressources de son Royaume sont iné- » puisables, nous le bénirons d'en avoir » prévenu le dernier terme ».

C'est donc à l'éloigner, ce dernier terme, que doivent tendre nos vœux & nos efforts; & s'il est vrai que ce soit aux succès des prochains États généraux que soit attachée la régénération de cet Empire, de quel crime ne seroient point coupables ceux qui en troubleroient le concert & l'accord!

Nous avons pris nous-même la liberté de le dire à notre Souverain; c'est l'harmonie des volontés particulières, qui formera la masse imposante de la volonté générale; c'est cette harmonie seule, qui

décidera si cette Assemblée, tant désirée, au lieu d'être, comme nous l'espérons, la plus puissante des ressources, ne deviendra pas elle-même le plus grand des malheurs.

Daigne le Ciel détourner ce fléau de dessus nos têtes! puissent les différens Ordres, qui formeront l'Assemblée nationale, repousser loin d'eux les jalousies, les rivalités, les défiances réciproques dont malheureusement le germe ne s'est déjà que trop laissé appercevoir! Qu'un seul intérêt les guide, l'intérêt de tous. De leur union, de leur attention scrupuleuse à discerner sans humeur & sans partialité, les véritables besoins publics, de leur empressement religieux à y pourvoir, mais par des fonds aussi certains, qu'à l'abri de tout divertissement,

dépend la sûreté, la paix intérieure de l'État, la conservation pure & sans tache de l'honneur national, la stabilité de la France dans le rang honorable qu'elle occupe parmi les grandes Nations de l'Europe.

GARDEZ-VOUS, ô François ! de perdre, en la précipitant, tout le fruit de la révolution qui se prépare. Si vous avez des droits à réclamer, vous avez aussi des droits à défendre, ceux de la Monarchie ; le Trône est le centre commun auquel doivent aboutir les lumieres, l'énergie, tous les élans des ames vraiment patriotiques ; le jour qui vous en sépareroit seroit le dernier de votre bonheur & de votre gloire.

MONSIEUR (1),

QUAND on appartient, comme vous, à pluſieurs ſiecles, on trouve aiſément, dans les circonſtances les plus variées & les difficiles, des modeles à imiter.

AMIE du Trône autant qu'ennemie de la ſervitude ou de la licence, votre race antique vous a impoſé des devoirs qui vous ſont preſque perſonnels. Leur accompliſſement vous concilie la confiance du Souverain, & nous aimons à publier les droits que vous acquérez tous les jours à nos reſpects, à notre amour & à notre reconnoiſſance.

PLUS le pouvoir eſt entouré d'incon-

(1) M. le Comte de Périgord.

169

véniens & d'écueils, plus distingué est le mérite de celui qui sait les éviter. C'est le tribut d'éloges que nous déférons avec satisfaction au Magistrat respectable (1) chargé, dans cette Province, d'un ministere qui ne nous offrira jamais rien que de consolant, tant qu'il sera dirigé par la droiture, la vigilance & la générosité qui forment son caractere.

---

(1) M. l'Intendant.

FIN.